

## BUDGET PREVISIONNEL <sup>1</sup>

### ATELIERS – JARDINAGE, JUIN 2021 (COVID) - C.F. STE ELISABETH RBX

DEPENSES <sup>2</sup>		RECETTES	
Frais de location <sup>(a)</sup>		Autofinancement	
<b>Animateur Jardinage</b>	200,00€		
Frais de transport <sup>(b)</sup>		Participation des personnes <sup>(d)</sup>	
Boissons et alimentation			
<b>Goûter enfants : 50 environ</b>	30,00€		
Gaufres chocolatées, jus de fruits,		Autres financements	
Achat de fournitures <sup>(c)</sup>			
<b>Produits jardinage</b>	<b>190,00€</b>		
Terreau			
Plantes - fleurs			
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au P.I.C.	<b>420,00€</b>
Taxes (SACEM)		Participation C. Fêtes ste Elisabeth	80,00€
Divers			
Achats outils & produits de jardinage	80,00€		
Valorisation du bénévolat	<b>240,00€</b>	Don des bénévoles	<b>240,00€</b>
2pers. 4j. x 2h.			
<b>Sous-total des dépenses engagées</b>	<b>740,00€</b>	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%; display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <span style="font-size: 4em; opacity: 0.5;">X</span> </div>	
Financement d'un autre projet <sup>(e)</sup>			
<b>Total</b>	<b>740,00€</b>	<b>Total</b>	<b>740,00€</b>

<sup>1</sup> **Ne pas inscrire les centimes**

<sup>2</sup> **Joindre impérativement les devis**

<sup>(a)</sup> Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

<sup>(b)</sup> Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

<sup>(c)</sup> Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

<sup>(d)</sup> La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au PIC.

<sup>(e)</sup> Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

**SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET**

Fait à : **Roubaix**...Date : **28 / 05 / 2021**...